Séance : Ambition et leviers pour une autonomie strate?gique de l’Union Europe?enne dans le domaine e?conomique

PUBLIÉE LE 24/10/2022

VIE DE L'ASSEMBLÉE

Le projet d'avis "Ambition et leviers pour une autonomie strate?gique de l’Union Europe?enne dans le domaine e?conomique" était examiné en séance plénière le mardi 27 septembre 2022.

Retour en images sur cette séance.

Copyright : Katrin Baumann




LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
Intervention de
Thierry BEAUDET


LE CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL


LE CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL




Axe 3 :
L'autonomie stratégique, un levier pour :
Assurer les transitions environnementales et énergétiques
Et renforcer notre modèle social
Autonomie stratégique de l'UE
Faire rayonner le développement durable sur la scène mondiale
Préconisation 16 : Introduire de nouveaux instruments de soutenabilité conformes aux engagements internationaux de l'UE. Mettre en place urgemment un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et de clauses miroirs sectorielles équitables.
Préconisation 17 : Adopter rapidement les textes relatifs au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et à l'interdiction d'entrée sur le sol de l'Union européenne de produits issus du travail forcé. Leur donner une dimension extraterritoriale en l'absence de cadre multilatéral juridiquement opposable.
Préconisation 18 : Réformer les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour assurer des conditions de concurrence équitables, soutenir les normes fondamentales du travail et intégrer les enjeux de développement durable.
Préconisation 19 : Mettre en œuvre un cadre normatif exigeant pour faire de nos standards environnementaux et sociaux des références attractives sur la scène mondiale.


Axe 3 :
L'autonomie stratégique, un levier pour :
Assurer les transitions environnementales et énergétiques
Et renforcer notre modèle social
Autonomie stratégique de l'UE
Faire rayonner le développement durable sur la scène mondiale
Préconisation 16 : Introduire de nouveaux instruments de soutenabilité conformes aux engagements internationaux de l'UE. Mettre en place urgemment un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et de clauses miroirs sectorielles équitables.
Préconisation 17 : Adopter rapidement les textes relatifs au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et à l'interdiction d'entrée sur le sol de l'Union européenne de produits issus du travail forcé. Leur donner une dimension extraterritoriale en l'absence de cadre multilatéral prochainement opposable.
Préconisation 18 : Réformer les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour assurer des conditions de concurrence équitables, soutenir les normes fondamentales du travail et intégrer les enjeux de développement durable.
Préconisation 19 : Mettre en œuvre un cadre normatif exigeant pour faire de nos standards environnementaux et sociaux des références attractives sur la scène mondiale.
une réforme des règles de l'Organisation mondiale du commerce. C'est enfin








LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
Assemblée plénière du 27 septembre 2022
Amendement n°1
Cet amendement déposé par le groupe des Non-inscrits a reçu un avis défavorable de la commission Affaires européennes et internationales. Il est rejeté.
Amendement n° 1 déposé : Page 26 – ligne 14 – Ajouter après le mot environnemental :
« Afin que chaque pays de l'union puisse bénéficier de manière égale de cette puissance. »




M. Fabrice NICOUD
Mme Pascale COTON
M. Mohammed OUSSEDIK
M. Sébastien BUSIRIS
M. Jean-Lou BLACHIER
Mme Nathalie VAN DEN BROECKE
Mme Marie-Claude PICARDAT
M. Alain BAZOT
M. Kenza OCCANSEY
M. Pierre MARIE-JOSEPH
Mme Dominique JOSEPH
M. Said DARWANE
Sabine ROUX DE BEZIEUX
Membre du groupe Agir autrement pour l'innovation
et environnementale
autonomie doit être plurielle, économique, indust
énergétique, autonomie responsable.
SORTIE


Jean-Christophe REPON
Président du groupe Artisanat et Profession
maintenant la guerre en Ukraine retrouver une dépendance
une autonomie est aujourd'hui
SORTIE


Françoise SIVIGNON
Membre du groupe des Associations
énergétique indissociable de justice sociale. L'autonomie stratégique doit
participer à une nouvelle
SORTIE


LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
Vote sur le Projet d'avis
Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique




BANC DU
























cese
e, à l'instar des deux autres
un code depuis 2017,
LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVI
Assemblée plénière du 27 septembre 2022
Adoption
Code de déontologie
Précisant les règles applicables aux membres
économique, social et environnemental, ainsi
personnes extérieures participant à ses travau
Sur proposition du Bureau du Conseil économique, social et environnement
Vote Conformément à l'article 13 du règlement intérieur
Suivi d'une approbation par décret
(article 15-1 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organ


















Axe 1 :
L'affirmation d'une Europe de la puissance
Autonomie stratégique de l'UE
Une gouvernance forte, stratège et cohérente
Préconisation 1 : Elaborer un agenda ambitieux et une feuille de route transversale « renforcement de l'autonomie stratégique » sous l'autorité de la présidence de la Commission européenne en lien avec le Conseil et le Parlement européen.
Préconisation 2 : Intégrer dès 2023, l'autonomie stratégique dans le semestre européen afin qu'elle devienne une ligne directrice des programmes nationaux de réforme des Etats membres.
27 septembre 20






Abstention






BANC DU GOUVERNEMENT ET


































ENT ET DU PARLEMENT

































© - copyright CESE - Novembre 2026